



Il est toujours possible de faire avancer les choses, de trouver des solutions à des problèmes ou de faire reculer les injustices, à condition de ne jamais baisser les bras ! L'actualité communale de ces derniers mois le confirme.

**Contournement : on ne lâche pas l'affaire !** ICI a envoyé la pétition (que vous pouvez toujours signer) à M. le maire. Nous avons présenté une motion pour le contournement au conseil municipal du 31 janvier dernier (lire page 2). Nous avons obtenu d'être reçus par M. le maire de Landiras en mars dernier auquel nous avons remis un document détaillant les étapes pour la réalisation d'un contournement. Nous avons rendez-vous fin mai avec notre conseiller départemental.

**Notre objectif est clair : débloquer le dossier du contournement.** Nous envisageons d'organiser avant les vacances d'été une réunion publique sur cette infrastructure routière afin d'en expliquer les modalités de sa réalisation et surtout, de dissiper les peurs et les craintes que le tracé figurant sur le PLU d'Illats, suscite chez des Illadais.

**La résidence pour personnes âgées se fera finalement dans l'ancienne maison de M. Louis Labat à Saint Roch et non sur la parcelle de la famille Peys.** Les personnes concernées et nos fidèles lecteurs apprécieront l'importance de cette décision votée lors du conseil municipal du 31 janvier dernier (lire page 2).

**Dans ce 65<sup>ème</sup> numéro d'ICI, vous pourrez lire beaucoup d'autres informations :**

- Le vote des comptes administratifs lors du conseil municipal du 8 mars (lire page 3);
- Le vote du budget lors du conseil municipal du 29 mars (lire pages 4, 5 et 6) ;
- La vie locale évoque l'école et le prix de l'eau (lire page 7) ;
- Le futur changement de la numérotation de nos boîte à lettre et donc de nos adresses (lire page 8).

Bonne lecture à toutes et tous !  
Gilles Baillet

## AU CONSEIL MUNICIPAL

### Conseil municipal du 31 janvier 2018



1-Acquisition de l'immeuble Labat : « M. le maire fait part au conseil du projet d'acquisition d'un immeuble appartenant à M. Serge Labat, sis Saint Roch (...). »

D'après une estimation des domaines en date du 8 janvier 2018, le prix d'achat de cet immeuble sera de 250 000€. M. le maire nous explique que cette somme proviendra de la vente de la donation De Pinos car l'immeuble Labat sera transformé en appartements pour personnes âgées.

(voir photo ci-contre)

2- Consultation pour les travaux de reconstruction de la station d'épuration de Barrouil : le choix s'est porté sur la société SOC pour un montant HT de 282 000€ et un délai de deux mois et trois semaines. L'agence du bassin Adour-Garonne a attribué une subvention de 150 000€ et en février, le Conseil départemental devrait attribuer la sienne. La nouvelle station fonctionnera sur le même système que la station du Merle.

Un conseiller de la majorité municipale demande s'il y aura un risque d'inondation. M. le maire affirme que non.

Nous demandons que la nouvelle station ait une capacité supérieure à la précédente pour faire face à une croissance possible du quartier de Barrouil dans l'avenir. M. le maire nous répond que tout est prévu pour faire face à de nouvelles constructions.

### Questions diverses

1-M. le maire revient sur une demande que nous avions exprimée lors du dernier conseil municipal concernant le Rapport sur le prix et la qualité du service public de la distribution d'eau courante. Il nous donne les photocopies du document en question. Toutefois, le Rapport concernant l'assainissement collectif n'est toujours pas disponible. (Au 31 janvier NDLR) Il signale également que les négociations entre Bordeaux Métropole et le Syndicat des eaux de Budos concernant le prix de l'eau sont toujours en cours.

**2-Le contournement pour les poids lourds** : M. le maire rappelle que nous avons demandé que ce point soit inscrit à l'ordre du jour avec à l'appui, une pétition ayant recueilli 200 signatures. Il relate deux entretiens qu'il aurait eu avec les deux derniers présidents du conseil général de la Gironde. Ces derniers lui auraient déclaré que d'autres contournements sont prioritaires avant celui d'Illats bien trop coûteux. Il réaffirme également que c'est la direction des infrastructures qui a fait l'actuel tracé figurant sur le PLU. Un débat s'engage.

Nous lui rétorquons que le tracé figurant sur le PLU existait sur le DARNU (Document d'Application du Règlement National d'Urbanisme) qu'il a voté en

1996. Nous lui proposons de voter la motion suivante :

#### ***Motion pour un contournement pour les poids lourds des bourgs d'Illats et de Landiras***

*Face à la croissance continue du flux de camions qui traverse la D11, le conseil municipal d'Illats propose - dans un souci de concilier développement économique et qualité de vie des habitants - un rapprochement avec la municipalité de Landiras afin de déposer ensemble auprès du conseil départemental de la Gironde, la demande d'un contournement pour les poids lourds des bourgs des communes d'Illats et de Landiras.*

*Cette motion accompagne une pétition qui a déjà obtenu 200 signatures.*

**M. le maire refuse de soumettre cette motion au vote du conseil municipal. Il nous invite à aller rencontrer le maire de Landiras qui « nous attend depuis un an pour parler du contournement ! »**

C'est avec plaisir que nous répondrons à cette invitation que nous attendons depuis presque deux ans (lire la lettre publiée sur le site internet au printemps 2016).

## Conseil municipal du 8 mars 2018

### 1-Compte administratif 2017 : cachez cet excédent que l'on ne saurait voir...

Le compte administratif 2017, c'est-à-dire l'ensemble des recettes et des dépenses réelles de l'année passée, présente un excédent de 185 359, 64€. Mais les documents qui nous ont été donnés ne l'indiquent pas... Nous en avons fait la remarque. Mme la quatrième adjointe qui présentait les comptes, nous a répondu: « Les comptes de la commune sont comme ceux de la famille, ils ne prennent pas en compte ce qu'il y a de côté. » (Pourtant en principe, un foyer n'oublie pas l'argent qu'il a mis de côté quand il fait ses comptes annuels... NDLR). M. le troisième adjoint a quant à lui tout bonnement contesté le jeu d'écriture que nous dénoncions. Nous avons également souligné que l'excédent affiché est important et qu'il démontre que les finances communales peuvent supporter sans problème le salaire du cuisinier de la cantine scolaire. Donc, il est inutile de verser des larmes pour justifier les augmentations annuelles des tickets de cantine...

Le comique de la situation est que le jeu d'écriture visant à cacher l'ampleur de l'excédent, apparaît au grand jour dans la délibération concernant l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2017, votée à l'unanimité par le conseil municipal. Tous les chiffres que nous avançons sont là... Tout ça pour ça... (Pour plus d'informations consultez notre site internet.)

### 2-Compte administratif 2017 de l'assainissement collectif : cachez cet excédent que l'on ne saurait voir... bis.

Même procédé que pour le compte administratif communal, l'excédent de fonctionnement de 222 493, 23€ des années antérieures n'a pas été reporté. Il est à la fin de l'année 2017 de 252 587, 76€.

La section d'investissement affiche un déficit de 108 885, 77€ (déficit antérieur reporté et restes à réaliser compris).

L'excédent global est de 143 731, 99€ comme indiqué dans la délibération concernant l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2017. On peut s'interroger sur cet énième jeu d'écriture comptable dérisoire...

### 3-Approbation du compte administratif 2017 de la donation Guix de Pinos.

Excédent reporté : 162 091, 22€. Solde d'exécution de l'année antérieure : 3 874, 96€.

### 4-Financement de l'achat de l'ancienne maison de Louis Labat pour réaliser le projet de résidence pour personnes âgées tel que prévu par la donation de Pinos : vente de lots de la donation à des particuliers.

Des parcelles de la donation sur Landiras et sur Cabanac et Villagrains sont vendues à M. Jean Louis Bedout de Guillos pour une valeur de 228 000€.

Des parcelles de la donation sur Saint Michel de Rieufret, Portets, Arbanats, Virelade, Illats et Saint Selve sont vendues à M. Seiglan d'Arbanats pour une valeur de 181 000€.

Des parcelles de la donation sur Arbanats sont vendues à M. Rambaud d'Arbanats pour une valeur de 9 000€.

Des parcelles de la donation sur Illats sont vendues à la société CATRAVI pour une valeur de 12 000€. Au total, la vente des lots rapportera 430 000€ à la commune qui pourra financer la résidence pour personnes âgées.

### 5-Les travaux pour l'accessibilité de la mairie aux personnes à mobilité réduite vont commencer en avril. M. le maire après consultation de plusieurs entreprises, a retenu les entreprises suivantes :

- Pour la voirie et réseaux divers : Eiffage route ; montant TTC : 8 220, 50€
- Pour plâtrerie, isolation et faux plafond : Grettoni ; montant TTC : 1 940€
- Pour la menuiserie aluminium : Miroiterie 2 rives ; montant TTC : 5 140€
- Pour la menuiserie bois ; MCD ; montant TTC : 4 635€
- Pour l'électricité : JJ Perroy ; montant TTC : 3 061, 46€
- Pour le chauffage : Darriet ; montant TTC : 1 208€
- Pour la peinture sol souple : Entreprise Cabannes ; montant TTC : 2 710, 60€
- Total : 26 915, 56€

### 6-Illats obtient un siège supplémentaire à la Communauté de communes. Mme la quatrième adjointe représentera notre commune au conseil communautaire.

## AU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

### Conseil municipal du 29 mars 2018

#### 1-Vote du budget unique 2018-Budget principal

Nous avons demandé que nous soit communiquée la capacité d'autofinancement de la commune (ce que la commune peut dépenser sur ses fonds propres sans recours à l'emprunt ni subvention). M. le maire s'est engagé à le faire.

La loi impose aux collectivités territoriales de présenter un budget équilibré. Le budget unique est une projection sur l'année en cours.

- La section de fonctionnement s'équilibre à 1 254 000€. 1 068 640, 36€ de recettes ont été votées auxquelles s'ajoute le fameux excédent antérieur reporté de 185 359, 64€.
- La section d'investissement s'équilibre à 496 719€.

Pour plus d'informations concernant les dépenses et les recettes de fonctionnement, consultez notre site internet.

#### Vote des subventions aux associations

Nous avions constaté l'année passée une baisse de 1 785€ des subventions aux associations. Dans le budget 2018, le total des subventions distribuées augmente légèrement, passant de 17 900€ à 18 000€. La majorité municipale précise qu'il reste 3 500€ à répartir ultérieurement. Les subventions sont restées les mêmes : 4 000€ pour les Bleuets d'Illats et l'USIF, 2 700€ pour 2 4 6 roues, 1 800€ pour le Tennis Club Illadais, 1 620€ pour l'USEP école d'Illats, 800€ pour Le Fusil illadais, 600€ pour le Cycloclubilladais, 550€ pour l'association des parents d'élève, 500€ pour le Club du 3<sup>ème</sup> âge et l'Ecole des bois, 100€ pour les Amis de l'airial de Barrouil etc. Un seul changement : la subvention de 50€ pour la section des médailles militaires est supprimée et remplacée par une subvention de 150€ aux jeunes sapeurs pompiers.

#### Les investissements prévus en 2018

**Les travaux à école coûteront pour l'extension de la cour de récréation : 132 060€ ; et pour le préau de la maternelle : 11 940€.** La majorité municipale a obtenu 10 875€ de subvention du Conseil Départemental. M. le maire juge la somme « pas bien lourde » mais il nous avait expliqué dans un conseil municipal précédent, qu'il avait refusé de signer avec le Département une convention d'aménagement d'école qui lui aurait rapporté plus de subventions et fait économiser aux finances communales les plus de 18 000€ dépensés pour le programiste. La commune bénéficiera de 4 000€ de versement de TVA, fera un emprunt de 110 000€ et dépensera sur ses fonds propres 19 125€.

**L'aménagement de la maison des anciens dans une partie de l'immeuble Sauboy à proximité de la place de la mairie coûtera 63 100€.** La commune bénéficiera de 1 150€ de remboursement de TVA. Elle fera 30 000€ d'emprunt et dépensera sur ses fonds propres 31 950€.

**La mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite de la mairie coûtera 34 000€ et sera financée par 4 000€ de versement de TVA, 20 000€ d'emprunt et 10 000€ sur les fonds propres. Les travaux sont en train de commencer.**

#### La réfection des pistes forestières coûtera 22 500€

La commune bénéficiera de 9 300€ de subvention de la DFCI et de 2 000€ de versement de TVA. Elle dépensera sur ses fonds propres 11 200€.

**Les autres investissements qui seront financés sur les fonds propres de la commune :** mobilier mairie (6 000€), matériel divers panneaux, balai, caniveaux ( 5 500€), modification du système informatique de la mairie (5 100€), éclairage public du Basque (3 300€), aménagement structure sportive buts du stade de football (3 240€), renouvellement du poteau d'incendie du Roye (3 000€).

**Le tableau des investissements inclut les remboursements et les participations communales payés sur fonds propres :** le remboursement des emprunts communaux (87 350€), le remboursement des emprunts SDEEG syndicat d'électrification de la Gironde (5 025€), remboursement emprunt caserne des pompiers (5 581€), participation à l'aménagement du carrefour de Béguéy (4 437€) et caution logement social (245€).

#### 2 -La majorité municipale vote une nouvelle augmentation des trois taxes

##### Les taux depuis 2015

	2015	2016	2017	2018
<b>Taxe d'habitation</b>	<b>9, 96%</b>	<b>10, 06%</b>	<b>10, 16%</b>	<b>10, 25%</b>
<b>Foncier bâti</b>	<b>20, 5%</b>	<b>20, 77%</b>	<b>20, 97%</b>	<b>21, 16%</b>
<b>Foncier non bâti</b>	<b>39, 19%</b>	<b>39, 57%</b>	<b>39, 95%</b>	<b>40, 32%</b>

## AU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

### Les bases depuis 2015

La base de la taxe d'habitation est la somme des valeurs locatives des maisons. Elle est la valeur de référence pour la base des autres taxes.

	2015	2016	2017	2018
<b>Taxe d'habitation</b>	<b>1 200 237</b>	<b>1 213 646</b>	<b>1 230 000</b>	<b>1 256 000</b>
<b>Foncier bâti</b>	<b>965 018</b>	<b>1 002 898</b>	<b>1 021 000</b>	<b>1 053 000</b>
<b>Foncier non bâti</b>	<b>82 566</b>	<b>83 008</b>	<b>83 000</b>	<b>84 500</b>

### Bases x taux = produits depuis 2015

	2015	2016	2017	2018
<b>Taxe d'habitation</b>	<b>119 543, 60€</b>	<b>122 092, 78€</b>	<b>124 851€</b>	<b>128 740€</b>
<b>Foncier bâti</b>	<b>198 504, 20€</b>	<b>208 301, 91€</b>	<b>214 937€</b>	<b>222 814, 8€</b>
<b>Foncier non bâti</b>	<b>32 357, 6€</b>	<b>32 846, 26€</b>	<b>33 191€</b>	<b>34 070, 4€</b>
<b>Total</b>	<b>350 405, 4€</b>	<b>363 240, 95€</b>	<b>372 979€</b>	<b>385 625, 2€</b>

La majorité municipale a voté des recettes fiscales pour l'année 2018 de 385 682€ (385 625, 2€ dans le tableau récapitulatif) soit une augmentation de 12 702€ (12 646, 26€ dans le tableau) par rapport à 2017. **C'est la principale recette de la commune.** Au total, depuis 2015, les recettes fiscales ont augmenté d'un peu plus de 35 000€, ce qui n'est pas négligeable. C'est le résultat de la combinaison d'une faible augmentation des taux et d'une augmentation plus conséquente des bases.

### 3-Vote du budget de l'assainissement collectif

Le budget de fonctionnement (dépense et recette) s'équilibre à 231 748€ avec l'excédent antérieur de 143 731, 99€ reporté dans les recettes.

Le budget d'investissement (dépenses et recettes) s'équilibre à 608 302€.

L'essentiel de l'effort financier est orienté vers les travaux de réaménagement de la station d'épuration de Barrouil.

Dépenses		Recettes	
Montant des travaux effectués par l'entreprise SOC	338 400€ TTC	Subvention Agence de l'eau	150 000€ TTC
Frais d'appel d'offres	3 386, 66€ TTC	Subvention Département	41 250€ TTC
Cabinet d'étude SOCAMA	29 051,86€ TTC	Récupération TVA	61 805€ TTC
		Autofinancement (fonds propres)	117 845€ TTC
<b>Total dépenses à prévoir</b>	<b>370 900€ TTC</b>	<b>Total recettes à prévoir</b>	<b>370 900€ TTC</b>

### 4-Vote du budget de la donation de Pinos

Les comptes 2017 ont dégagé un excédent de fonctionnement de 162 092€. Sur ces 162 092€, 10 700€ seront utilisés en fonctionnement et 151 392€ seront virés à la section d'investissement. L'exercice 2017 a également dégagé un excédent d'investissement de 3 874, 96€. L'acquisition de la maison de M. Louis Labat puis sa transformation en résidence pour personnes âgées sont les deux opérations essentielles. L'achat de la maison est budgétisé à 320 000,04€. Nous faisons remarquer à M. le maire que nous avons voté la somme de 250 000€ lors du conseil municipal le 8 mars. Ce dernier nous rétorque que « sont pris en compte les frais notariés. Si nous avons fait une surestimation, la différence sera réinvestie dans les travaux. » Les travaux concernant la résidence sont estimés à 35 266, 96€. Le total des dépenses prévues est de 355 267€. La loi impose de présenter un budget équilibré : le total des recettes doit être égal à celui des dépenses. Nous soulignons toutefois que la vente des terrains et des maisons de la donation n'est budgétisée qu'à 200 000€, ce qui est très inférieur aux 430 000€ des ventes de lots déjà validées en conseil municipal le 8 mars. Sans compter le produit de la vente des maisons et de leurs parcelles attenantes que le conseil votera plus tard dans la séance. M. le maire nous répond que « les achats ne sont pas encore finalisés. » Il n'empêche que ces opérations seront au final, largement excédentaires.

## AU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

### 5-Vente des lots et des maisons de la donation de Pinos à Saint Michel de Rieufret

- Vente pour une valeur de 60 000€ de la maison de la donation Guix de Pinos et de plusieurs parcelles attenantes localisées lieu dit Peyron-est à Saint Michel de Rieufret à M. Cyril Hervé habitant Portets.
- Vente pour une valeur de 175 000€ de plusieurs maisons de la donation Guix de Pinos localisées au n° 1 Peyron-est à Saint Michel de Rieufret à M. Francis Garot et à Mme Véronique Cassagneau, actuellement locataires des lieux.

Pour le moment, les ventes de la donation de Pinos devraient rapporter à la commune 665 000€.

### 6-Projet de maison des anciens

La future maison des anciens se situera dans la partie proche de la route de l'ancien immeuble Sauboy jouxtant la place de la mairie. Le montant total des dépenses s'élève à 51 529, 80€ HT soit 61 511, 76€ TTC. (voir photo ci-contre)



### 7-Vote d'un emprunt de 160 000€ auprès du Crédit Agricole d'Aquitaine pour financer les investissements 2018. Sa durée sera de 15 ans soit 30 semestres et son taux de 1, 455%.

### 8-Présentation et adoption des rapports sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2015 et 2016.

### 9-Le projet de construction du club house du tennis est étendu au football.

Ce projet a un montant prévisionnel de 98 610€ HT soit 118 332€ TTC. Le tennis ainsi que le football espèrent obtenir chacun de leur fédération une aide 15 à 16 000€. Pour le moment le plan de financement est le suivant :

- 15 799€ de subvention du Conseil Départemental
- 102 533€ provenant de l'autofinancement et de l'emprunt.

### Question diverse

**Nous évoquons les problèmes que posent nos dernières factures d'assainissement collectif :** non seulement, elles nous présentent un règlement sur un an – et non sur six mois comme c'était le cas jusqu'à présent - mais en plus, nous constatons des augmentations pouvant atteindre plus de 260€, sous prétexte que le relevé n'est plus sur dix mois mais sur douze. Ca fait cher la « régularisation » ? M. le maire ne comprend pas ce qu'il se passe. (Affaire à suivre !)

### En bref: Conseil d'école du 30 janvier 2018

#### 1. Effectifs rentrée 2018

« A ce jour, 164 élèves sont attendus à la rentrée 2018. (...) Pour le moment, la 7<sup>ème</sup> classe créée l'an dernier est conservée pour la rentrée 2018. Mais rien n'est définitif. En effet, la carte scolaire peut évoluer jusqu'à la fin de l'année. »

#### 2. Rythmes scolaires pour la rentrée 2018

L'équipe pédagogique propose les horaires suivants : 8 h 45 – 12 h et 13 h 30 – 16 h 15. Il n'y aura plus classe le mercredi et les NAP disparaîtront. A 16 h 15, les enfants seront remis à la garderie. Le bus continuera de passer à 16 h 30. Les horaires de la garderie resteront les mêmes : ouverture le matin à 7 h et fermeture le soir à 19 h. La pause méridienne reste de 1 h 30.

*D'après les extraits du compte rendu donné aux parents.*

#### Estimation du coût pour la commune des interventions dans le cadre des nouvelles activités périscolaires.

NAP 2ème session		
	Coût brut de l'intervention	Coût total
Occitan	57 € pour 1h30	1425 €
Intervenante CDC	15 € pour 1h30	375 €
Foot	30 € pour 1h30	750 €
Basket	30 € pour 1h30	750 €
Arts Plastiques	57 € pour 1h30	684 €
Théâtre		1215 €
Photographie	30 € pour 1h30	750 €
Couture	57 € pour 1h30	1425 €
Athlétisme	57 € pour 1h30	1425 €
Animation brésilienne	57 € pour 1h30	1425 €
Espagnol	57 € pour 1h30	741 €
<b>TOTAL</b>		<b>10965 €</b>

N.B.: Pour les intervenants individuels, le coût brut des interventions (57 €) correspond au montant net perçu auquel s'ajoutent les cotisations.

#### Maintenir absolument la 7<sup>ème</sup> classe mais pas dans les conditions de cette année...

Cette classe a présenté de nombreux dysfonctionnements : des grandes sections de maternelle avec des CE2 ce n'est pas évident. En effet, les CE2 se sont plaint du bruit fait par les petits qui les empêchent de travailler (au vu du peu d'espace, c'est tout à fait logique !!!) et ils n'ont pas pu avoir des sorties communes avec les autres CE2. La majorité municipale avait agit dans l'urgence qu'elle avait elle-même créée en proposant l'ancien club du 3<sup>ème</sup> âge. Pourra-t-elle éviter encore longtemps la location d'un algéco en attendant la construction d'une nouvelle classe ?

#### 3. Sécurité

« Mme la directrice rappelle que l'école ne dispose pas d'une alarme audible par toutes les classes pour signaler une éventuelle intrusion. Mme la déléguée aux affaires scolaires (4<sup>ème</sup> adjointe NDLR) informe le conseil que deux devis ont été demandés (...). Le coût du dispositif proposé s'élève à près de 3 000€. »

#### 4. Projet de la nouvelle cour maternelle

« La mairie a obtenu l'accord pour débuter les travaux. L'appel d'offres doit se terminer fin février et les travaux doivent être entamés dans la foulée, au niveau du parking. Le dossier de la classe maternelle sera lancé à la suite de ces travaux. » (Au moment où nous publions cet article, la majorité municipale a promis aux parents que les travaux commencerait à la fin de l'année scolaire. NDLR)

## Consommation

#### Le prix du m3 d'eau pour une consommation moyenne de 120 m3 est enfin connu pour l'année 2017 : 5, 91€

Il ne manquait plus que la publication du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2016 pour que l'on connaisse enfin le prix global moyen du M3 d'eau pour l'année 2017. C'est chose faite depuis le conseil municipal du 29 mars dernier. Le prix du M3 était de 5, 91€ en 2017 contre 5, 89€ l'année précédente. La facture moyenne affiche par rapport à 2016 une augmentation de 2, 55€. C'est le résultat de plusieurs petites augmentations : la SAUR a augmenté sa part de 71 centimes et les différentes taxes prélevées par l'Agence du bassin Adour-Garonne ont augmenté de 60 centimes.

Mais la SAUR a modifié la période du relevé de la consommation dans les factures. Ce qui a eu pour conséquence que certains consommateurs ont payé jusqu'à 260€ supplémentaires à la SAUR et à la municipalité – grande bénéficiaire du service et propriétaire du réseau d'assainissement. Que dit le contrat d'affermage conclu entre la commune d'Illats et la SAUR sur la périodicité des relevés ? L'entreprise fermière a-t-elle décidé seule de ce changement sans en référer à M. le maire, responsable du réseau communal ?

**Pour rappel ! Les chiffres donnés par les rapports sur le prix et la qualité des services publics de la distribution d'eau courante et de l'assainissement collectif ne sont que des moyennes. Vous pouvez être au-dessus ou en-dessous...**

## VIE LOCALE (SUITE)

### La nouvelle numérotation est lancée!

Vendredi 13 avril, la municipalité avait rendez-vous avec une responsable de La Poste pour décider de la mise en place d'une nouvelle numérotation. Aujourd'hui, les numéros de nos adresses ont été imposés par France télécom. Cette entreprise avait choisi de se référer au cadastre d'où la multiplicité des lieux-dits et des doublons le long d'une même route. Tout cela va changer. La Poste a proposé un service à la commune (devis de 3 300€) pour l'aider à remettre dans la normalité les numéros. Un meilleur adressage favorise l'accès aux secours par exemple.

#### Comment va se mettre en place la nouvelle numérotation ?

La mise en place de la nouvelle numérotation devrait durer de six mois à un an. La démarche se fera en trois étapes:

1<sup>ère</sup> étape : rencontrer les élus pour présenter les modalités du service.

2<sup>ème</sup> étape : établir un diagnostic communal par le recensement des aberrations (bis, ter, doublons, sud, nord, est, ouest...). Des élus se sont proposé de travailler à ce diagnostic. Mais, pour ICI il serait bon que les citoyens fassent remonter à la mairie toutes leurs remarques sur la numérotation actuelle.

3<sup>ème</sup> étape : trouver des solutions là où il y a des problèmes. La méthode métrique de numérotation est choisie, car considérée comme la plus pratique. Le premier numéro de la rue sera le plus proche du point 0 GPS - sur le portail de l'église Saint Laurent. Les autres numéros s'enchaîneront en fonction de leur distance par rapport au premier numéro de la rue qui pourra être renommée.

#### Avec quelles conséquences pour les Illadais ?

Un nouveau numéro et une rue renommée impliquent pour l'administré des changements. Il lui faudra alors mettre à jour un grand nombre de documents aussi bien auprès de sa caisse d'assurance maladie, de sa banque, de son assurance, de son notaire s'il est propriétaire (etc.) et bien-sûr, auprès de l'administration... Cinq cartes gratuites vont être distribuées à chaque administré afin qu'il puisse annoncer son changement d'adresse.



En ce qui concerne les documents administratifs, la loi est claire : « ... Le certificat d'immatriculation d'un véhicule doit donc obligatoirement être modifié. Le changement de l'adresse est facultatif pour la carte d'identité, le passeport et le permis de conduire ... »

**Il doit donc procéder à une demande de changement d'adresse sur sa carte grise dans un délai d'un mois.** L'opération est gratuite! Il s'agit de demander la fabrication d'une étiquette qui mentionnera la nouvelle adresse. Elle sera adressée à l'administré par La Poste à cette nouvelle adresse qui devra la coller sur sa carte grise à l'emplacement prévu.

ATTENTION ! Il n'est plus possible de faire la demande à la préfecture ou à la sous-préfecture, elle doit être effectuée sur internet. Un dispositif de copie numérique, smartphone ou tablette équipé d'une fonction photo) est nécessaire. Des points numériques (avec ordinateurs, imprimantes et scanners) sont mis à disposition dans chaque préfecture et dans la plupart des sous-préfectures. Ces démarches peuvent être accomplies avec l'aide des médiateurs pour tous ceux qui rencontrent des difficultés avec internet. Il faudra que l'administré dispose d'une copie numérique (photo ou scan) d'un justificatif de domicile à la nouvelle adresse. Si un tiers fait une démarche pour un autre administré, il doit disposer d'une copie numérique du mandat signé par ce dernier ainsi que sa pièce d'identité.

Dans le cas où son véhicule est toujours immatriculé dans l'ancien système FNI (Avant 2009), l'administré devra également changer ses plaques minéralogiques.

Les nouveaux numéros seront achetés et distribués par la mairie.